

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'aménagement du  
territoire et de la décentralisation

## Direction du transport aérien

### Décision du 15 juillet 2025

#### portant désaffectation et déclassement de biens relevant du domaine public aéronautique – Commune de Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire)

NOR : ATDA2520359S

*(Texte non paru au journal officiel)*

#### **Le ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation,**

Vu la loi organique n°2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-680 du 9 juillet 2008 modifié portant organisation de l'administration centrale des ministères chargés de la transition écologique, de la cohésion des territoires et de la mer ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2007 modifié portant création du service national d'ingénierie aéroportuaire ;

Vu l'avis du comité technique immobilier de la direction générale de l'aviation civile du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

#### **Décide :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Est désaffecté de l'usage aéronautique, un ensemble immobilier sis lieudit « Chemin des Bruyères » à Charnay-lès-Mâcon (Saône-et-Loire), référencé sous le numéro 68 de la section AZ, pour une superficie totale de 1 076 m<sup>2</sup> tel que figurant à l'annexe 1 de la présente décision et qui supporte un bien dénommé A tel que figurant à l'annexe 2 de la présente décision ;

Cet ensemble est référencé dans l'application CHORUS sous le numéro 168210/372877.

#### **Article 2**

Les biens cités à l'article 1<sup>er</sup> sont déclassés du domaine public aéronautique.

### **Article 3**

Les mutations correspondantes seront prises en compte dans le système d'information de la gestion immobilière de l'Etat (aviation civile).

### **Article 4**

Le chef du service national d'ingénierie aéroportuaire est chargé, en lien avec le directeur de l'immobilier de l'Etat, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au bulletin officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation.

Fait le 15 juillet 2025

Pour le ministre et par délégation,

N.ABDELHAMID

Adjointe à la cheffe du Bureau des affaires financières et réglementaires des aéroports